



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 JUIN 2014
EN SALLE DU CONSEIL A 17 h, SOUS LA PRÉSIDENTE
De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date de la convocation : Le jeudi 05 juin 2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 7° Adjoint - Monsieur Bernard MARTINEZ - Monsieur Patrick THERET *Conseillers Municipaux Délégués* - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Pascale ISNARD - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Claude DURAND - Madame Éliane QUERO - Monsieur Christian FABRE - Madame Stéphanie ROBY - Monsieur Daniel GRARE - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *Conseillers Municipaux*.
Monsieur Marc KENNEL - Madame Anne BILLANT-BARTHELEMY, *Conseillers Municipaux*.

POUVOIRS :

Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe à Monsieur François de CANSON, MAIRE.
Madame Catherine BASCHIERI, 6° Adjointe à Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint.
Monsieur Prix PIERRAT, 8° Adjoint à Monsieur Bernard MARTINEZ, *Conseiller Municipal Délégué*.
Madame Marie-Pierre SPARACCA, *Conseillère Municipale Déléguée*, à Monsieur Patrick THERET, *Conseiller Municipal*.
Madame Joan BOUWYN, *Conseillère Municipale*, à Madame Sylvie BRUNO, *Conseillère Municipale*.
Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB, *Conseiller Municipal*, à Monsieur Claude DURAND, *Conseiller Municipal*.
Madame Stéphanie LOMBARDO, *Conseillère Municipale*, à Madame Pascale ISNARD, *Conseillère Municipale*.
Madame Suzanne BONNET, *Conseillère Municipale*, à Monsieur Daniel GRARE, *Conseiller Municipal*.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	21 + 8 P

Monsieur Éric DUSFOURD, *Conseiller Municipal*, est désigné à l'unanimité à 29 voix pour (21 + 8 P), comme secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,

MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT

Le PROCÈS VERBAL de la séance du Conseil Municipal du **29 avril 2014** est déclaré **ADOPTÉ**.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 21 + 8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 7° Adjoint - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Monsieur Patrick THERET (1P) , Conseillers Municipaux Délégués - Madame Sylvie BRUNO (1P) - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Pascale ISNARD (1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Claude DURAND (1P) - Madame Éliane QUERO - Monsieur Christian FABRE - Madame Stéphanie ROBY - Monsieur Daniel GRARE (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, Conseillers Municipaux.

Monsieur Marc KENNEL - Madame Anne BILLANT-BARTHELEMY, Conseillers Municipaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

DÉSIGNATION DES SUPPLÉANTS APPELÉS A REMPLACER LES CONSEILLERS MUNICIPAUX EMPÊCHÉS LORS DU SCRUTIN DU 28 SEPTEMBRE 2014, RELATIF AU RENOUELEMENT DES MANDATS DE SÉNATEURS.

Conformément au décret N° 2014-532 du 26 mai 2014, relatif à la désignation des suppléants appelés à remplacer les conseillers municipaux empêchés lors du scrutin du 28 septembre 2014, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 juin 2014 à 17h en salle du conseil municipal.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire annonce les listes de candidats reçues :

Liste présentée par le Groupe « LA LONDE AVANT TOUT » :

8 candidat(e) (es) :

- **Monsieur Noël BOURNIER** – 106 rue de la Forge – 83250 La Londe Les Maures - né le 29/01/1934
- **Madame Arlette DUPRAT épouse GRARE** – 2472 route de Collobrières – 83250 La Londe Les Maures - née le 20/10/1953
- **Monsieur Jackie LEPRETRE** – 160 rue St Antoine de Saint-Exupéry - 83250 La Londe Les Maures - né le 21/01/1949
- **Madame Sandrine MARTINEZ épouse BOURDON** – 76 avenue des Genets - 83250 La Londe Les Maures – née le 24/05/1966
- **Monsieur Christian BONDROIT** – 60 quartier la Forge - 83250 La Londe Les Maures – né le 23/05/1952
- **Madame Françoise DAUMAS** – boulevard de l'Argentière - 83250 La Londe Les Maures - née le 18/04/1971
- **Monsieur David LEBRIS** – 15 allée des Passereaux - 83250 La Londe Les Maures né le 02/09/1974
- **Madame Sandrine SOLER-PETIT** – 1287 Chemin du Pansard - 83250 La Londe Les Maures – née le 19/01/1973

Liste présentée par le Groupe « LA LONDE ENSEMBLE » :

1 candidate :

- **Madame Béatrice CALIZZANO née BEGOUIN** – 477 boulevard Azan – 83250 La Londe Les Maures - née le 09/11/1949

Tous ces candidats(es) habitent La Londe et sont inscrits sur les listes électorales de la Commune.

A L'ISSUE DU SCRUTIN , ONT OBTENU :

- Liste présentée par le Groupe « LA LONDE AVANT TOUT » :

27 bulletins (7 élus : Monsieur BOURNIER, Madame GRARE, Monsieur LEPRETRE , Madame BOURDON, Monsieur BONDROIT, Madame DAUMAS, Monsieur LEBRIS)

- Liste présentée par le Groupe « LA LONDE ENSEMBLE » :

2 bulletins (1 élu : Madame CALIZZANO)

TARIFICATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES – PARTICIPATION DES FAMILLES.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'instauration d'une participation des familles dont l'enfant, ou les enfants, utilise(nt) le service des transports scolaires mis en place par le Département, en sa qualité d'autorité compétente en la matière.

En effet, depuis plusieurs années, il est constaté une hausse continue et significative de la dépense correspondante, prise entièrement en charge - jusqu'à ce jour - par le budget communal. A titre d'exemple, la somme payée pour cette prestation s'est élevée à 69 378,88 € en 2013.

Le tarif en vigueur pour la prochaine année scolaire concernant les enfants des écoles primaires, les collégiens et les lycéens vient ainsi d'être fixé par le Conseil Général, à 120,00 € par enfant inscrit, contre 110,00 € précédemment.

Dans ces conditions, et au regard des contraintes financières de plus en plus sévères subies par la Commune qui se traduisent par une augmentation de ses charges incompressibles, il apparaît opportun de mettre en place un système de partage de la dépense, qui pourrait prendre effet dès la rentrée 2014/2015, avec une participation de chaque famille concernée (montant par enfant inscrit) égale à 30,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

POUR : 19 + 8 P

Monsieur François de CANSON, MAIRE (1P) - Madame Nicole SCHATZKINE, 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint (1P) - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4° Adjoint - Monsieur Serge PORTAL, 7° Adjoint - Monsieur Bernard MARTINEZ (1P) - Monsieur Patrick THERET (1P) , Conseillers Municipaux Délégués - Madame Sylvie BRUNO (1P) - Monsieur Éric DUSFOURD - Madame Pascale ISNARD (1P) - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Sandrine MARTINAT - Monsieur Claude DURAND (1P) - Madame Éliane QUERO - Monsieur Christian FABRE - Madame Stéphanie ROBY - Monsieur Daniel GRARE (1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, Conseillers Municipaux.

ABSTENTION : 2

Monsieur Marc KENNEL - Madame Anne BILLANT-BARTHELEMY, Conseillers Municipaux.

DÉCIDE d'accepter la proposition ci-dessus se rapportant à l'instauration d'une participation des familles bénéficiant du service de transport scolaire, à verser par celles-ci au budget de la Commune.

PRÉCISE que ce mode opératoire prendra effet dès la rentrée scolaire 2014/2015, sur la base d'un montant individuel par enfant inscrit de **30,00 €**.

INDIQUE que la recette correspondante, encaissée au niveau de la régie de recettes des affaires scolaires, péri-scolaires, de la jeunesse et des sports, sera imputée à l'article R.7067 « Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement », fonction 252, du budget communal.

DÉCLARATION DU GROUPE « LA LONDE, ENSEMBLE » :

Madame Anne BILLANT-BARTHELEMY procède à la lecture de la déclaration suivante (préalablement au vote de la question précédente) :

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la majorité,

Nous ne sommes pas opposés à la mise en place d'un partage des dépenses de transport scolaire entre les familles et la commune, au motif de la hausse continue des dépenses de la commune en la matière, et parce que la gratuité apparente peut entraîner du gaspillage des ressources. Cependant, le budget des familles est également contraint, et leur participation aux dépenses de service public va croissant (impôt sur le revenu, hausse annoncée des tarifs de la restauration scolaire,...).

Dans ce contexte, nous souhaiterions que la somme qui leur sera demandée pour le transport scolaire fasse l'objet d'une modulation qui pourrait prendre 2 formes :

- une participation dégressive en fonction du nombre d'enfants (1^{er} = 30 €, 2^e = 20 €, 3^e et suivants : 10 €)
ou
- à l'instar de la restauration scolaire, une part modulée en fonction du quotient familial.

Nous vous remercions pour votre attention ».

Madame Nicole SCHATZKINE :

Nous avons pris note de votre proposition, nous préférons maintenir un tarif unique pour la participation des familles aux transports scolaires. Vous savez l'attention que nous portons aux familles en difficultés, nous ne manquerons pas comme c'est le cas pour la restauration scolaire d'appliquer des gratuités si nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 20

Fait à La Londe les Maures, le 23 juin 2014

Le Maire,
Président de Méditerranée Porte des Maures,
François de CANSON

